

Réflexions, constats, observations et suggestions :

Pour mémoire, il y a actuellement 87 taxis (47 monégasques et 40 français)
Lors d'une candidature à une licence de taxi, un « *profil de chauffeur de taxi* » doit être pris en compte dans le but de satisfaire la clientèle ; en effet ça ne doit pas seulement être un travail pour « *caser un demandeur d'emploi* »...

Il serait utile que le syndicat des taxis soit consulté lors de l'examen des candidatures monégasques pour donner un avis sur l'adéquation de la personne au profil de poste.

Les chauffeur de taxi doivent être sélectionnés sur la base de certains critères :
« *motivation de faire ce métier, maîtrise des langues, aptitude à gérer les relations avec le client, capacité de conduire un véhicule taxi...* »

En complément du questionnaire requis, il serait utile qu'une formation d'aptitude à l'accueil de la clientèle soit organisée.

Il est survenu que le Gouvernement, afin d'aider à une insertion professionnelle, donne une licence à un monégasque qui ne souhaite pas l'exercer.

Autant il est compréhensible que soient données des autorisations aux grandes remises étrangères et aux taxis français pendant l'été compte tenu que les taxis monégasques ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes, autant ces autorisations ne doivent pas survenir en période de pénurie, durant l'hiver.

Le nombre d'autorisation s'est trop accru en quelques années pour la période de faible affluence touristique.

A noter que les grandes remises ou les taxis français, après autorisation, prennent des clients à Monaco, ne payent pas la TVA à Monaco.

Suggestion : Il serait opportun de pouvoir transmettre à son enfant lorsque l'âge de la retraite est survenue, sous réserve de ses motivations et capacités...

« Coup de gueule » :

Les tarifs des grandes remises sont communiqués sur leur site internet, mais parfois il font en réalité des « aéroports » moins chers.

Les clients de l'Hôtel ignorent cela car ils demandent un taxi et des concierges leur indiquent que les taxis ne sortent pas de Monaco mais que l'Hôtel a ses propres taxis qui sont en fait la Grande Remise.

Une grande remise française n'a plus besoin de remplir un formulaire pour charger à Monaco, comme c'était le cas auparavant, mais seulement de faire une déclaration par « mail » ou par téléphone à la Sûreté Publique, si c'est fait ! ... donc, perte de TVA pour Monaco et de chiffre d'affaire pour les taxis monégasques.

C'est en réalité de la « concurrence déloyale ».

Les grandes remises françaises et monégasques ne sont pas soumises aux normes écologiques alors qu'elles sont imposées aux taxis monégasques qui sont donc défavorisés notamment pour le choix de leur véhicule.

« coup de cœur » :

Pour mémoire, à Monaco, contrairement à de nombreuses villes à l'étranger, un tarif officiel pour les courses est présenté au client et tout est affiché dans le taxi, donc le client est bien informé.

Suggestion : avoir les tarifs en braille pour les présenter aux non voyants.

Le statut de profession libérale, payant la CAMTI/CARTI est théoriquement plutôt incompatible avec l'encadrement imposé aux taxis par le Gouvernement. Bien que les règles fixées par le Gouvernement visent à optimiser le fonctionnement, il serait plus adapté que la responsabilité de leur application soit transférée au Syndicat. Pour cela, il passerait une convention avec l'Etat. Le Gouvernement fixerait le cadre et le syndicat les ferait appliquer.

Pendant le Grand Prix les taxis n'ont pas de facilité pour accéder à certaines zones ; les clients subissent en conséquence les encombrements des itinéraires principaux de circulation ; ils pourraient être assimilés à des véhicules prioritaires.

En général, les chauffeurs ne sont pas informés des routes fermées et des itinéraires modifiés ; il faudrait rechercher un moyen de communication afin que les taxis connaissent le plan de circulation ; cette communication serait utile entre le centre de régulation et le central téléphonique des taxis...

Le central téléphonique est basé à Sophia Antipolis ; les opérateurs ne maîtrisent pas toujours la réalité et les spécificités monégasques.

Il serait préférable que ce soit une entreprise monégasque localisée à Monaco qui ait la charge de la gestion et de la coordination du système.
Monaco Telecom semble être habilitée à pouvoir gérer ce système.

Le central téléphonique monégasque pourrait faire appel aux taxis français lorsqu'il n'y a plus assez de taxis monégasques disponibles.

Lorsqu'un chauffeur est confronté à une panne du matériel, ce qui se produit plusieurs fois par an pour certains, celui-ci doit se déplacer jusqu'à Sophia Antipolis où se situe le Central téléphonique pour faire effectuer les réparations ou les mises à niveau du système ; évidemment pendant ce temps là, absent de Monaco pour la clientèle, il a un manque à gagner, et en plus des frais de déplacements à payer.

Ces problèmes techniques sont au détriment des touristes et de la clientèle monégasque.

Les artisans taxis s'opposent à l'installation de compagnie de taxi à Monaco.

Le principe de la « *sous location* » de la licence de taxi pendant certaines périodes est à l'étude ; son application est très partagée et donc pas recommandée à Monaco, car de nombreux chauffeurs craignent le même échec que celui survenu en France.

En effet le véhicule est un outil personnel dont chacun prend soin ; le principe de la sous location de la licence et donc le prêt du véhicule pendant des heures complémentaires peut poser des problèmes pratiques, (sinistre, dégât non déclaré, état ou usure du véhicule, propreté...).

La signalisation des taxis à la gare doit être améliorée en faveur des taxis de Monaco. Il serait utile de faire une signalisation à l'intérieur pour diriger la clientèle

Il faut savoir que compte tenu que le « *débarcadère* » où accèdent les taxis est en France, ce sont les taxis français qui interviennent. Donc lorsque des personnes recherchent un taxi pour Monaco et qu'elles sortent à cet endroit, elles prennent un taxi français. Le client peut avoir un taxi monégasque aux bornes d'appel, au pont Sainte Dévote, à la rue Grimaldi, sur la voie rapide où il y a la verrière, et il y a une station de taxi avec le numéro de téléphone à l'emplacement de l'ancienne gare.